

**ADMINISTRATION**  
RÉDACTION, PUBLICITÉ, IMPRIMERIE  
10, PLACE JEAN-JAURES, 10  
SAINT-ETIENNE

Quatre lignes (59-92 59-94)  
téléphoniques / 59-93 59-95

**BUREAUX ET PUBLICITÉ**  
PARIS, 18, Rue Richelieu  
Téléphone : Richelieu N° 39-67 et 39-58  
LYON, 28, quai Angarner - Tél. Moncey 98-19  
BORDEAUX, 14, cours de la République - Tél. 22-25  
LE PUY, 35, place du Breuil - Téléphone 4 23  
VIENNE, 3, rue Teste-du-Baillet - Téléphone 3-98  
NEVERS, 2, rue Jeanne-d'Arc - Téléphone 3-94

La publicité est reçue également à Paris et à Saint-Etienne à l'Agence Havas, à Lyon à l'Agence régionale de Publicité Ch. Brunet & Co

### LA TENSION INTERNATIONALE PARAÎT S'ACCENTUER

## FRONT DE LA PAIX RÉVOLUE, UNIE EN ALLEMAGNE LES MENACES DE L'AXE

### prête matériellement et moralement telle apparaît l'Angleterre les préparatifs de mobilisation sont activement poussés

Londres, 4 août.  
Des articles et photographies rétrospectives viennent, ce matin, dans la presse britannique, rappeler le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée en guerre de la Grande-Bretagne. La plupart des éditoriaux des journaux prennent également ce anniversaire pour thème de leurs commentaires. Si la presse anglaise volontiers les analogies entre la situation de l'été de 1914 et celle d'aujourd'hui, elle insiste sur le fait qu'il y a pourtant maints contrastes réconfortants : notamment, le pays a maintenant adopté une attitude dépourvue de toute équivoque, il est résolu, il est uni et il s'est préparé matériellement comme moralement.

Le Times écrit notamment :  
Puisque le parti nazi a hypnotisé le peuple allemand dans la croyance que l'hostilité a commencé avec le traité de Versailles, le traité anniversaire du 4 août a au moins le mérite de rappeler que ce traité a été précédé d'une invasion de la Belgique et que, et le Reich de Guillaume II n'avait pas choisi d'attaquer la France et la Belgique, il y a un quart de siècle, aujourd'hui encore le drapeau allemand flotterait sur de vastes espaces en Afrique.

Le traité de Versailles a d'ailleurs été, généreux comparé à ceux, qu'après des succès provisoires, l'Empire allemand avait imposé à la Russie et à la Roumanie.

Le grand journal anglais ne veut d'ailleurs pas pour cela trouver

Paris, 4 août.  
Ce qui est certain, cependant, c'est que les préparatifs de mobilisation se poursuivent, que les villages et les fermes des environs de la capitale du Reich regorgent de réservistes de toutes catégories. Existe-t-il un rapport entre ces préparatifs militaires dont l'existence ne saurait être contestée, et les informations qui prétendent que le rattachement de Dantzig à la Prusse orientale aurait lieu d'ici très peu de temps ?

Dans un discours prononcé, hier, à Dantzig, M. Forster, chef du parti nazi de la ville, l'a indiqué en affirmant que la bataille finale était engagée.

Paris, 4 août.  
M. G. Blum mande de Berlin :  
La population berlinoise a été tenue en haleine toute la journée d'hier par des bruits sur la nature desquels nous ne nous étendons pas davantage.

Les convocations de réservistes inquiètent au même titre que les réquisitions, effectuées pour le compte de l'armée, de certains produits et de l'essence. Le ministère de la propagande, interrogé à ce sujet, a répondu aux journalistes étrangers que ces mesures n'avaient qu'un caractère passager et devaient être mises en rapport avec les manœuvres en cours.

Paris, 4 août.  
Mme Geneviève Tabouis écrit dans l'Œuvre :

Les observateurs étrangers de Berlin déclarent que, d'après tous les indices, on peut admettre qu'Hitler veut créer immédiatement la possibilité de lancer contre Dantzig et la Pologne une action militaire foudroyante et qu'il veut maintenir une telle atmosphère.

De plus Hitler aurait avisé le grand état-major de lui présenter vers le 10 août un plan pour une action aéronavale contre Gdynia. Contrairement à son ancienne opinion, Hitler serait, paraît-il, maintenant, d'avis que l'ennemi ne résisterait pas à la situation stratégique actuelle, constituerait une nécessité pour la sauvegarde de Dantzig.

Paris, 4 août.  
On mande de Londres qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Londres, les gouvernements anglais, français et russe ont décidé de commencer des entretiens militaires le plus tôt possible, et l'on pense, dans les milieux officiels britanniques, que ces conversations se prolongeront pendant environ six semaines.

La mission française est à Londres

Londres, 4 août.  
La mission militaire française, dirigée par le général Doumenc, est arrivée à Londres à 15 heures 35 par la gare Victoria.

La mission française avait quitté Paris, ce matin, par la gare du Nord. Arrivée à Calais à 11 heures 41, elle en était repartie à midi, par le paquebot « Côte d'Azur » à 13 heures 30 elle avait débarqué à Douvres, où le consul de France, M. Pierron, l'avait saluée.

Paris, 4 août.  
On mande de Londres qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Londres, les gouvernements anglais, français et russe ont décidé de commencer des entretiens militaires le plus tôt possible, et l'on pense, dans les milieux officiels britanniques, que ces conversations se prolongeront pendant environ six semaines.

La mission française est à Londres

Londres, 4 août.  
La mission militaire française, dirigée par le général Doumenc, est arrivée à Londres à 15 heures 35 par la gare Victoria.

La mission française avait quitté Paris, ce matin, par la gare du Nord. Arrivée à Calais à 11 heures 41, elle en était repartie à midi, par le paquebot « Côte d'Azur » à 13 heures 30 elle avait débarqué à Douvres, où le consul de France, M. Pierron, l'avait saluée.

Paris, 4 août.  
On mande de Londres qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Londres, les gouvernements anglais, français et russe ont décidé de commencer des entretiens militaires le plus tôt possible, et l'on pense, dans les milieux officiels britanniques, que ces conversations se prolongeront pendant environ six semaines.

La mission française est à Londres

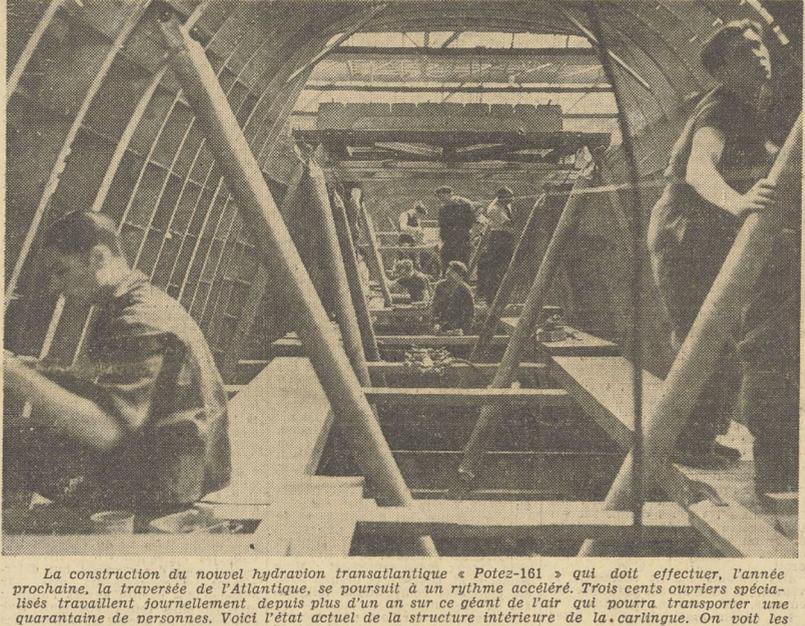
Londres, 4 août.  
La mission militaire française, dirigée par le général Doumenc, est arrivée à Londres à 15 heures 35 par la gare Victoria.

La mission française avait quitté Paris, ce matin, par la gare du Nord. Arrivée à Calais à 11 heures 41, elle en était repartie à midi, par le paquebot « Côte d'Azur » à 13 heures 30 elle avait débarqué à Douvres, où le consul de France, M. Pierron, l'avait saluée.

Paris, 4 août.  
On mande de Londres qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Londres, les gouvernements anglais, français et russe ont décidé de commencer des entretiens militaires le plus tôt possible, et l'on pense, dans les milieux officiels britanniques, que ces conversations se prolongeront pendant environ six semaines.

La mission française est à Londres

## LA CONSTRUCTION d'un géant de l'air



La construction du nouvel hydravion transatlantique « Potez-161 » qui doit effectuer, l'année prochaine, la traversée de l'Atlantique, se poursuit à un rythme accéléré. Trois cents ouvriers spécialisés travaillent journellement depuis plus d'un an sur ce géant de l'air qui pourra transporter une quarantaine de personnes. Voici l'état actuel de la structure intérieure de la carlingue. On voit les ouvriers travailler parmi un enchevêtrement de supports.

(Photo Interpres).

## Les entretiens militaires de Moscou dureront six semaines



L'amiral sir Reginald PLUNKETT, chef de la mission militaire britannique à Moscou.

(Photo France-Press.)

## UN DÉBAT AUX COMMUNES SUR L'EXTRÊME-ORIENT

Au cours des prochains mois, nous pouvons avoir à examiner des problèmes plus graves ; nous devons conserver nos forces pour faire face à toute crise éventuelle.

(M. Neville Chamberlain)

provoque un débat sur la question d'Extrême-Orient. Il accuse le Japon de chercher, par des mesures de « chantage », à faire légitimer par la Grande-Bretagne son action en Chine.

L'orateur travailliste juge particulièrement dangereuse la « formule de Londres, 4 août.

Aujourd'hui, dernière mais grande séance à la Chambre des Communes. Le député travailliste Noël Baker Tokyo » et la référence aux « besoins spéciaux » (special requirements) des forces japonaises qu'elle contient et il craint qu'il ne s'agisse précisément de la légitimation de l'agression japonaise. Il demande que le gouvernement britannique ne livre pas les quatre Chinois réfugiés dans la concession de Tien-Tsin, car une telle concession serait, à son avis, « désastreux pour le bon renom de la Grande-Bretagne en Asie, aux Indes et en Afrique, et serait considérée comme un acte honteux par le gouvernement des Etats-Unis ».

M. Chamberlain, répondant à M. Baker, souligne les difficultés de la situation de la Grande-Bretagne en Extrême-Orient.

Nous préférons de beaucoup, dit-il notamment, régler nos divergences avec les Japonais par voie de négociation plutôt que par des menaces, pourvu que nous puissions le faire sans sacrifier ce que nous considérons comme des principes fondamentaux.

Faisant allusion aux citoyens britanniques dispersés sur le territoire

## Le Japon se dispose-t-il à signer une alliance militaire avec l'axe ?



Dans les rues de Tokio, les manifestations antibritanniques se poursuivent. Hier encore, 25.000 Nippons ont défilé devant l'ambassade anglaise. Sur les banderoles on peut lire entre autres inscriptions celle-ci : « L'Angleterre est morte, portez-la en terre... ».

Les Nippons vont un peu vite en besogne... (Photo France-Press.)

Rome, 4 août.

Les ambassadeurs du Japon à Berlin et à Rome ont conféré, hier, à Rome.

Selon des indiscretions recueillies dans l'entourage, les deux diplomates auraient décidé de proposer au gouvernement de Tokio l'adhésion du Japon au pacte politique et militaire germano-italien. Un rapport dans ce sens aurait été transmis télégraphiquement à Tokio.

Une question se pose donc : le Japon fera-t-il sienne la suggestion de ses représentants ?

Dans la déclaration qu'ils ont remise à la presse italienne, MM. Tokio Shiratori et Hiroshi Oshima indiquent que la question d'une éventuelle et plus étroite adhésion de Tokio à la politique des puissances de l'axe a été examinée par eux.

Sans doute, leur déclaration est-elle nuancée, mais étant donné que les liens politiques très étroits existant déjà entre le Japon d'une part, l'Allemagne et l'Italie d'autre part, elle n'en confirme pas moins les indiscretions dont nous parlons plus haut.

On ne manque pas, à Rome, de faire un rapprochement entre l'activité des représentants diplomatiques du Japon à Berlin et à Rome et la prochaine visite en Italie et en Allemagne d'une importante mission militaire nipponne.

(Lire la suite en Dernière Heure)

## Au Jour le Jour

Paris, 4 août.  
Son visage abondamment barbu et le baret basque dont il se coiffe le font ressembler étrangement à feu Francis Jammes. Et comme le cygne d'Orthez, il est poète à sa manière et un peu magicien.

Le soleil, dit-il, qu'il a domestiqué, le suit partout, si c'était vrai, cet homme qui ne veut pas dire son nom serait un grand bienfaiteur, car il nous préserverait d'hiberner avec lui la lumière, la chaleur et la joie. Des gens ont cru ce qu'il disait et lui ont proposé de se joindre à eux pendant les vacances ; c'était une façon de prendre une assurance sur le beau temps. Mais l'inconnu se récusait, prétextant qu'il avait rendez-vous avec le soleil au sommet de la Tour Eiffel.

Pourtant, il pleuvait ce jour-là. Après tout, il a peut-être le soleil en lui comme d'autres ont le mauvais ciel. Ciano par exemple, que certains de ses compatriotes accusent de porter la guigne, ce qu'ils prouvent en faisant circuler de petits papiers où sont mentionnés les faits suivants : à peine Ciano s'était-il rendu en Espagne, que des difficultés éclataient entre les vainqueurs ; à peine s'était-il montré à Varsovie, que la Pologne se brouillait avec Berlin, et par conséquent avec Rome ; à peine s'était-il produit à Belgrade que le gouvernement était renversé ; enfin, il avait assisté le roi Zogou à son mariage en qualité de témoin, et l'on sait ce qu'est devenu, depuis, le trône du roi d'Albanie...

On considère donc dans la Péninsule le genre du Duce comme un « letta-tore » de première classe, aussi dangereux que l'ex-roi d'Espagne, Mussolini, superstitieux en diable, ne paraît jamais dans une réunion à laquelle assiste Alphonse XIII, qui joint de cette fâcheuse réputation dans tous les milieux romains. On raconte qu'un matin l'ancien monarque se présenta dans une grande administration et demanda à parler au directeur. Ce dernier, voulant couvrir le monarque, prit son chapeau et s'en alla. Le sous-directeur, alerté, fit répondre qu'il était absent, et ce fut au bout du compte, un secrétaire qui recut le roi. Mais comme l'entretien se terminait, le secrétaire, en accompagnant l'auguste visiteur jusqu'au vestibule, trébucha sur le parquet et se foudroya la cheville.

Il n'y a pas à douter, CIANO et Alphonse font la paire !

Jacques CHOLET.

Rectification. — Dans un de mes récents articles, j'ai attribué par erreur la nationalité américaine à M. Laurens-Frings, qui est pourtant Français. Ce n'est pas le président du club des « vent de l'ouest », bien entendu, mais un « lapin calami ».

J. C.

## « Le roi de l'évasion » Georges Rème se fait arrêter pour vol à Narbonne

Narbonne, 4 août.

A la suite du vol d'un sac à main commis à l'arrivée du train de Bordeaux, la police spéciale a arrêté alors qu'il était caché sous un lit du dortoir de la gare, l'auteur de ce méfait, qui a déclaré se nommer Jean Gadin. Ce dernier avait caché le sac qui contenait des bijoux et une somme importante, dans un local voisin du dortoir où il a été retrouvé.

L'enquête a établi que le voleur n'était autre que le « roi de l'évasion » Georges Rème.

M. Daladier confère avec le garde des Sceaux

Paris, 4 août.

M. Edouard Daladier a reçu, ce matin, M. Marchandau, ministre de la Justice.

TOC.

## VING-SIX MORTS

Tel est le bilan actuel de l'incendie d'Alger

Alger, 4 août.

Deux autres blessés ont succombé ce matin à l'hôpital, ce qui porte à 26 le nombre des morts dans l'incendie du port d'Alger.

Une femme et ses deux fils sautent de la fenêtre du douzième étage et se tuent

Chicago, 4 août.

Une femme de 40 ans, et ses deux fils, âgés de 7 et 5 ans, ont sauté ensemble d'une fenêtre d'un appartement situé au douzième étage d'un grand hôtel du centre de la ville, et se sont tués.

Les trois corps ont failli écraser des piétons.

## LES FRÈRES MOODY TIENNENT L'AIR DEPUIS 266 HEURES

Springfield (Illinois), 4 août.

Les frères Moody tiennent toujours l'air à bord de leur avion léger, après avoir battu le record du monde de durée avec ravitaillement en vol.

A 23 heures (G.M.T.), ils avaient, en effet, tenu l'air pendant 266 heures, alors que le temps de l'ancien record était de 218 heures.

Deux mille réfugiés espagnols voguent vers Valparaiso

Bordeaux, 4 août.

Le paquebot « Winnipeg », transportant 2.000 réfugiés espagnols à Valparaiso (Chili), a quitté Pauillac à 9 heures ce matin.



Les GANGSTERS de la DROGUE

Par Jean NOCHER

Le procès de Louis-Théodore Lyon, « Roi de la Drogue en France », a soulevé une légitime émotion dans tous les milieux. Au cours des séances, on fit des découvertes d'une telle gravité que le gouvernement préparait à l'heure actuelle, un projet de loi frappant plus durement ces empoisonneurs publics que sont les trafiquants.

Nous avons demandé, à un journaliste qui a eu à s'occuper à diverses reprises de ce problème, de nous expliquer le mécanisme de ce trafic ; il a puisé à bonne source les étranges révélations qui suivent...

Le rapide de Bruxelles vient de passer la frontière belge... Les douaniers parcourent les compartiments et, une à une, les valises éparpillent leurs entrailles.

Une dame fort élégante entrebaille un sac de crocodile.

Objets de toilette... dit-elle avec un charmant sourire.

— Justement ; ouvrez !

Et, sous les regards étonnés, le douanier ouvre les pots de crème flaire leur contenu d'un nez diligent, épie on ne sait quelle odeur suspecte.

— Ça va... Pouvez refermer.

Ce n'est pas de l'or en barre, ni des extraits de parfum, que l'on cherche, ainsi, l'agent des douanes. C'est une poudre blanche qui empoisonne, chaque année, des millions d'hommes et qui, depuis quelque temps, vient d'envahir l'ouest européen.

Jusqu'en 1930, la « came » arrivait toute préparée, par petites quantités, déjà travaillée à Constantinople et à Belgrade. Mais voi-

ci maintenant que, venant de Marseille, la drogue nous arrive par centaines de kilos, parfois par tonnes et qu'en France, on la sait, se rachète plusieurs « usines » où le poison blanc est transformé et débité par tous les détaillants à mille kilomètres à la ronde.

Alors les polices veulent et protègent leurs ressortissants : à toutes les frontières, on saisit de la « neige », souvent dans de petits pots de crème, mais aussi dans des valises de luxe ou dans des caisses bien honnêtes où l'on a écrit « fragile », quelquefois même dans des barriques, dans des wagons ciernes ou dans de sympathiques bouteilles de vin vieux...

Des colis de cent millions...

Voilà pourquoi la Brigade Française des stupéfiants vient de passer ces cinq dernières années, en liaison avec les services spécialisés de la S. D. N. et la police américaine, à faire une chasse impitoyable aux « Rois de la Drogue » : leur courageuse activité a abouti au procès Louis-Théodore Lyon dont toute la France a suivi les étranges péripéties...

Quoi qu'on en ait dit, les principaux coupables n'ont sans doute pas été arrêtés. A la barre de la correctionnelle, l'inspecteur principal Metra, l'ennemi n° 1 des gangsters de la came, a pu révéler que le grec Eilopoulos, en fuite, avait fait, en trois ans, une fortune de 70 millions en finançant seulement des achats et des ventes de drogues.

Jean NOCHER.

(Lire la suite en cinquième page.)



# Le concierge de la Recette du chiffre d'affaires de Marseille simule un attentat

## Il est écroué, mais 25.000 francs ont disparu

Marseille, 3 août. — Un vol de 25.000 francs a été commis dans les bureaux de la Recette du chiffre d'affaires de Marseille. Telle est la nouvelle qui parvenait aujourd'hui à M. Cals, commissaire central.

Dans ces bureaux, les employés quittent leur service à midi. La garde de locaux, jusqu'à la reprise du travail, à 14 heures, est confiée au concierge, M. Martin, ancien gardien de la paix.

D'après le récit du concierge, celui-ci, qui se trouvait dans sa loge, entendit, vers midi 30, un bruit insolite provenant de la partie des bureaux où se trouve la caisse.

Il se dirigea vers la grande salle et aperçut un individu, paraissant âgé de 25 ans environ, coiffé d'une casquette qui se trouvait dans le bureau entouré de grillages, dans la cour, et qui fouillait dans un tiroir.

M. Martin retourna chez lui pour prendre un revolver.

Revenu sans faire de bruit, il fit feu dans la direction du malfaiteur. Celui-ci, sortant alors un pistolet de sa poche, tira à quatre reprises dans la direction de M. Martin, pour protéger sa fuite, mais le concierge ne fut pas atteint.

Le malfaiteur disparut.

Le concierge alerta la police qui arriva peu après sur les lieux et se livra aux premières constatations.

L'arme du cambrioleur, un revolver à barillet en mauvais état, a été retrouvée sur le plancher ainsi qu'une casquette dont la coiffe avait été enlevée pour rendre difficile toute identification.

Les enquêteurs trouvèrent en outre, sur le bureau de l'un des employés, un avis écrit au crayon vert sur un papier en usage à la recette, prévenant le directeur qu'un attentat allait être commis.

Après vérification de la caisse, on constata que 25.000 francs avaient disparu.

Il a été jusqu'à présent impossible de savoir comment le malfaiteur s'est introduit dans les bureaux, aucune porte n'ayant été ouverte ou fracturée.

Il est à présumer qu'il se soit dissimulé dans les bureaux probablement sous l'escalier qui conduit au sous-sol où se trouvent les archives.

M. Cals, commissaire central, et Maroselli, sous-chef de la Sûreté, continuent leur enquête sur place.

### Coup de théâtre

Le mystère qui entourait cet attentat n'a pas persisté longtemps.

Le concierge préposé à la garde des bureaux pendant l'absence des employés a été mis sous mandat de dépôt.

Le début de l'enquête, M. Cals, commissaire central ; M. Maroselli, sous-chef de la Sûreté, avaient relevé, dans le récit du gardien, des contradictions, des hésitations, et le récit qu'il avait fait de l'attentat leur apparaissait comme inspiré de quel que film ou roman policier.

La découverte, sur le bureau d'un employé, d'un billet prévenant le directeur qu'un attentat allait être commis, acheva de les éclairer.

D'autre part, l'examen des traces des projectiles que le gardien disait avoir tirés du fond des bureaux, révélait qu'ils avaient été au contraire tirés tout près de la porte d'entrée.

Après ces constatations, le concierge fut assez humblement, il se refusa à toute explication, se bornant à protester de son innocence.

Il a été placé sous mandat de dépôt.

Agé de 63 ans, David Martin, le concierge, est un ancien gardien de la paix qui, en 1911, fut révoqué pour divers motifs.

Il est devenu les 25.000 fr. qui manquent dans la caisse du chiffre d'affaires, caisse qu'il gardait depuis trois années sans y avoir jamais touché.

C'est le point que les policiers ont encore à éclaircir.

### Contre la taxe d'armement sur les produits de la ferme

Communiqué de la Fédération Paysanne et Artisanale de la Haute-Loire

Brioude, 4 août.

A la demande de la Fédération Paysanne et Artisanale de la Haute-Loire, ainsi que du Syndicat National des Expéditeurs de beurre, œufs et de volailles, notre président, M. Maurice Tholoz, est intervenu en faveur de l'exonération de la taxe d'armement en ce qui concerne les volailles, lapins, chevreaux, beurre et œufs, laquelle grevé lourdement le budget de la ferme.

Elle prive le ménager d'une partie de ce qui constitue les sommes affectées au ménage. Elle contribue à la politique de paralysie dont les campagnes souffrent présentement de la part d'un gouvernement qui parait leur réserver ses seules sévérités.

F. P. A. H.-L.

### Une subvention pour l'électrification de la région de la Voute-Chilhac-Brioude

Brioude, 4 août.

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a fait connaître à M. Maurice Tholoz, président du syndicat de Saint-Just, député et conseiller général, qu'il lui attribue, sur sa demande, une subvention de 399.000 fr. pour l'électrification des communes d'Auzat, Saint-Cirgue, Arlet et Ste-Austremoine.

### BRUTALISÉ ET DÉVALISÉ SUR LA ROUTE

Clermont-Ferrand, 4 août.

Dans la nuit d'hier, vers minuit, à Aulnat, un Algérien, Bellabas Abas, a été assailli par deux individus qui, après l'avoir roué de coups, s'emparèrent de son portefeuille.

L'Algérien a été sérieusement blessé.

Les gendarmes de Montferand, après une habile enquête, parvinrent à identifier les voleurs qui se nomment Louis Lunier et Alfred Vidal. Leur arrestation est imminente.

### UN GRAND MUTILÉ DE GUERRE REÇOIT LA LÉGION D'HONNEUR

Oriolat (P.-de-D.), 4 août.

Dimanche dernier 30 juillet, une touchante manifestation de sympathie s'est déroulée au hameau de Pont-Astier, commune d'Oriolat, à l'occasion de la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. Corré Annet, ex-soldat du 72<sup>e</sup> régiment d'infanterie, distinction qui lui avait été récemment décernée au titre de grand mutilé de guerre.

La cérémonie se déroula à son domicile, au cours d'une réunion intime, en présence de sa famille et entouré de ses enfants. On nota également la présence de M. Gibert, secrétaire de l'Association des mutilés de Thiers ; Frézouls, chef de gare à Masiac (Cantal) ; brancardier au 72<sup>e</sup> régiment d'infanterie pendant la guerre et amis personnels du héros de la fête.

M. Plateau, membre d'un groupe important d'anciens combattants de la région parisienne et trésorier de l'Association de la Croix-Rouge, profitant de son passage dans la région, avait bien voulu témoigner sa sympathie à M. Corré par sa présence.

M. Cotte, rédacteur à la mairie de Thiers, chevalier de la Légion d'honneur, délégué par la Grande Chancellerie, en un raccourci impressionnant, évoqua les services de guerre du nouveau chevalier.

Un déjeuner réunit ensuite les personnes déjà nommées.

A nouveau, nous adressons à M. Corré nos vives et sincères félicitations.

### La situation des militaires libérés en 1938

M. Pétrus Faure, député de la Loire, qui avait demandé au ministre de la Défense nationale s'il n'était pas possible de faire rentrer dans leur foyer les soldats disponibles mariés ou qui ont des charges particulières appartenant aux classes libérées en septembre et octobre 1938, a reçu la lettre suivante :

Paris, 25 juillet 1939.

Monsieur le député et cher collègue,

En réponse à votre lettre ci-jointe, en retour, du 3 juin, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le rappel des disponibles répond à des nécessités d'ordre militaire imposées par la situation extérieure. Il s'applique à tous les militaires libérés en septembre-octobre 1938, y compris les unités, ajournés et sursitaires des classes antérieures qui, appartenant à la disponibilité, suivent, de ce fait, le sort de la classe avec laquelle ils ont accompli leur service actif.

Vous prie d'agréer, Monsieur le député et cher collègue, les assurances de ma haute considération.

Le ministre de la Guerre, et par son ordre. Le chef du cabinet civil, Signé, Illisible.

### Le contrôle des sociétés d'assurances mutuelles agricoles

M. Pétrus Faure, député de la Loire, qui avait demandé au ministre du Travail des renseignements concernant le décret relatif au fonctionnement et au contrôle des sociétés d'assurances mutuelles agricoles, a reçu la réponse suivante :

Paris, 30 juillet 1939.

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le projet de décret relatif au fonctionnement et au contrôle des sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents, régies, pour leur constitution, par la loi du 4 juillet 1930.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet de décret dont il s'agit a été établi en application de l'article 4 (alinéa premier) du décret-loi du 14 juin 1938, qui soumet à un contrôle des sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents, mais que prévoit des modalités spéciales d'application tenant compte de l'organisation particulière de ces sociétés conformément à la délégation dudit article, ce projet respecte les bases de l'organisation à trois échelons de la mutualité agricole.

Les dispositions qu'il contient n'ont d'autre but que de renforcer notamment par l'institution du contrôle de l'Etat, les garanties assurées et des tiers bénéficiaires sans entraver le fonctionnement et le développement de ces sociétés.

Le Conseil d'Etat est saisi du texte établi par mon département en collaboration avec les services compétents du ministère de l'Agriculture. Tous les éléments du dossier et en particulier les diverses objections formulées devant le conseil Supérieur des assurances privées, d'une part, et devant la Commission consultative des assurances mutuelles agricoles, d'autre part, ne manqueront pas d'être soumis à la Haute Assemblée.

En tout état de cause, je puis vous donner l'assurance que mon département n'a jamais cessé, comme il le montre les travaux préparatoires qui ont abouti à l'élaboration du projet en cause, d'être animé du souci de concilier les intérêts des représentants des organismes d'assurances mutuelles agricoles avec la nécessité d'apporter aux adhérents de ces organismes les mêmes garanties que celles qui sont prévues par le décret-loi du 14 juin 1938 en faveur de l'ensemble des assurés.

Vous prie d'agréer, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Pour le ministre et par autorisation, le directeur du cabinet, Signé, Illisible.

### Syndicat d'élevage du cheval de trait bouronnais

Les éleveurs de l'arrondissement de Gannat, y compris la commune de Contigny, sont informés que le Concours hippique du Syndicat d'élevage du cheval de trait bouronnais aura lieu à Saint-Pourçain-sur-Siouz, le mercredi 16 août 1939, à 15 heures.

Le programme de ce concours sera publié ultérieurement ; il est, du reste, le même que celui des années précédentes, à savoir : poulinières saillies, poulinières saillies, pouliches de trois ans, pouliches de deux ans.

Ce concours d'arrondissement pour Gannat servira d'épreuve éliminatoire pour le concours interdépartemental qui aura lieu, à Vichy, les 9 et 10 septembre 1939.

Les subventions accordées seront élevées et nous espérons que les éleveurs du département de l'Allier feront un effort pour figurer très honorablement à cette grande épreuve.

### Le marché primé de Dompierre-sur-Besbre

Dompierre-sur-Besbre (Allier), 4 août.

On sait que le premier marché du mois d'août, celui du samedi 4, a été précédé de quatre autres marchés des commerçants et la municipalité de Dompierre de primes importantes pour encourager les producteurs de produits de prime offerts.

Catégorie poulets : 50, 30, 20, 10, 5 et 5 francs.

Catégorie œufs : 30 et 20 francs.

Catégorie canards : 30, 15, 10, 10 et 5 francs.

Catégorie lapins : 15, 10, 10, 10 et 5 francs.

En outre, des diplômes artistiques seront offerts aux exposants.

L'ouverture du marché est fixé à 8 h. 30 ; le jury opérera à partir de 9 heures ; les coquetiers pourront acheter 10 heures. Enfin, les récompenses seront distribuées à 11 heures 30.

M. les éleveurs sont assurés de trouver preneur de leurs produits à cette manifestation, car les coquetiers viendront nombreux.

### Profitez des cadeaux d'été

Demandez « à votre boulangerie » les prospectus des cadeaux Joseph Lhuillier, tous les jours, en achetant des produits de voyage : sacs de montage, appareils photos, chaises et tables-camping, etc... Vous verrez qu'il ne faut pas beaucoup de bons pour acheter ces cadeaux Joseph Lhuillier « de chez la boulangerie » et vous en profiterez.

### Profitez des cadeaux d'été

Demandez « à votre boulangerie » les prospectus des cadeaux Joseph Lhuillier, tous les jours, en achetant des produits de voyage : sacs de montage, appareils photos, chaises et tables-camping, etc... Vous verrez qu'il ne faut pas beaucoup de bons pour acheter ces cadeaux Joseph Lhuillier « de chez la boulangerie » et vous en profiterez.

### Profitez des cadeaux d'été

Demandez « à votre boulangerie » les prospectus des cadeaux Joseph Lhuillier, tous les jours, en achetant des produits de voyage : sacs de montage, appareils photos, chaises et tables-camping, etc... Vous verrez qu'il ne faut pas beaucoup de bons pour acheter ces cadeaux Joseph Lhuillier « de chez la boulangerie » et vous en profiterez.

### Profitez des cadeaux d'été

Demandez « à votre boulangerie » les prospectus des cadeaux Joseph Lhuillier, tous les jours, en achetant des produits de voyage : sacs de montage, appareils photos, chaises et tables-camping, etc... Vous verrez qu'il ne faut pas beaucoup de bons pour acheter ces cadeaux Joseph Lhuillier « de chez la boulangerie » et vous en profiterez.

### La vie agricole dans l'Allier

Société d'horticulture

En marge de l'exposition d'automne

On sait que l'Exposition d'Horticulture, qui aura lieu du 20 au 23 octobre, groupera différentes sections, notamment la section des « fruits » où les amateurs peuvent le plus facilement exposer.

De nombreuses personnes (propriétaires, jardiniers, agriculteurs de la région) nous ont promis leur adhésion et, pour répondre à plusieurs demandes, les moindres lots de fruits peuvent être présentés pourvu que les spécimens soient correctement étiquetés par variétés. La Société d'Horticulture recevra tous les lots avec le plus grand plaisir, les plus modestes comme les plus importants. Nous recommandons de présenter 2 à 3 spécimens (suivant la grosseur) de chaque variété.

Il y a, à cette année, une belle promesse de fruits, malgré les temps pluvieux qui, surtout pour les poiriers, n'ont pas favorisé la fructification, d'où chute d'une certaine quantité de fleurs qui n'ont pas écloses. Si les arbres ont reçu un traitement d'hiver et, au moment de la fleur, une pulvérisation d'arséniate ou de bouillie cuprique (comme cela a été signalé par les services d'arrosage agricoles), les fruits seront beaux et préservés des maladies et des vers.

Pour les personnes qui n'ont pu traiter, nous engageons à signer leur arbre, à bien les fumer et à mettre en sac quelques spécimens des meilleures variétés qu'ils désirent présenter, pour les soumettre aux attaques des insectes et insectes.

N. B. — Aux importantes primes et nombreuses médailles offertes par la ville de Moulins, la Chambre de Commerce, le conseil général, pour être attribuées aux auteurs de l'exposition d'automne, il nous arrive chaque jour des envois de « prix spéciaux » dont nous remercions les généreux donateurs. Une maison de M. de Paris nous a remis une « médaille de vermeil grand module », et une autre de l'Allier 100 kilos de marchandise au choix. C'est dire tout l'intérêt que suscite déjà cette exposition d'automne.

### LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

UN CYCLISTE IMPRUDENT SE BLESSE MORTELLEMENT DANS UNE COLLISION

Chénérailles (Creuse), 4 août.

Dimanche soir, M. Marlaud Pierre, hôtelier à Chénérailles, revenant de Lavaveix-les-Mines en auto, lorsqu'à proximité du lieu dit « La Carrière de Lavaveix », dans un tournant très prononcé, franchit par inadvertance la route et se heurte à un cycliste, sur sa droite, le jeune Moulin Henri, âgé de 18 ans, qui se jeta sur le côté gauche de son véhicule et fut heurté par le pare-brise qu'elle brisa, puis il était projeté sur la chaussée où il resta sans connaissance.

M. Marlaud descendu de voiture, ramassa le blessé qui étendit sur le bas-côté de la route en attendant le passage d'un automobiliste qui l'emporta à l'hôpital de M. Marlaud à Chénérailles, où le blessé fut admis à l'hôpital de M. Marlaud, où il fut soigné par le docteur Monamy, de Lavaveix, qui arriva peu après, ainsi que le gendarme de Chénérailles, qui avait été prévenu aussitôt.

Le blessé était conduit à l'hôpital d'Aubusson avec une fracture du crâne et fractures à la jambe. M. Moulin Henri décéda mercredi matin des suites de ses blessures.

### Deux blessés dans un accrochage d'autos

La Bussière (Loiret), 4 août.

Le 31 juillet, vers 16 heures 30, à l'entrée du bourg de La Bussière, la voiture automobile conduite par M. Frédéric Bisson, 56 ans, ancien cultivateur, demeurant 29 bis boulevard Aristide-Briand, à Melun, accrocha, en la doublant, celle pilotée par M. Polonceau, inspecteur principal au Métropolitain, demeurant 36, rue Polonceau, à Paris, et dans laquelle se trouvait M. François Hiron, chef conducteur au Metro, domicilié à Verrières-le-Buisson, 13, rue Doumer.

L'accrochage fit obliquer cette dernière sur le côté où elle alla heurter deux arbres.

Dans le choc une roue de la voiture se détacha et le côté droit de la carrosserie fut complètement arraché.

Fort heureusement, les deux automobilistes ne furent que légèrement blessés, après avoir été pansés par M. le docteur Tagnard, de Nogent-sur-Vernoy, ils purent regagner leur domicile.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### Chambre de Commerce de Thiers

Présents : MM. Delanet, sous-préfet ; Fontenille-Fayard, président ; Cornet-Magny, Gonin-Huguet, vice-présidents ; Barre, François, secrétaire ; Chevillard, Bechon et Moutin-Jean-Baptiste, membres titulaires.

M. Fayard Eugène, Beal Alphonse et Olivier Pierre, membres correspondants. Absents excusés : MM. Thiers Pierre, trésorier ; Decouzon Claude, vice-président honoraire ; Fontenille-Moindron et Rouillon Joseph, membres honoraires.

MM. Andriosa Alphonse, Couvreur de Razout, Drouot-Moindron, M. Claude, M. Maurice Joseph, Marc Camille, Rousseau Fernand, Séverac Pierre, membres titulaires.

MM. Barre Pierre, Boulay-Mallaret, Chabot Jules, Chantreau Ferdinand, Cognet Gaston, Couvreur de Razout, Chevillard Joseph, Girard Marcel, Peyssonnière, Planat-Faure et Fontex Antoine, membres correspondants ; M. Verdier Emile, conseiller technique.

Procès-verbal de séance. — Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Réunion de l'Office des transports. — M. Cornet-Magny a représenté la Chambre à cette réunion, qui a eu lieu le 25 juillet écoulé ; il en a fait le compte rendu détaillé.

Parmi les nombreuses questions à l'ordre du jour, figurait celle de notre compagnie (numéro 74) relative à l'annonce de Thier par le haut-parleur installé à Thiers.

Satisfaction a été donnée à la Chambre de Commerce de Thiers.

Rapport commercial avec l'Espagne. — L'Assemblée se rallie à un vœu de la Chambre de Commerce française de San-Sébastien demandant que les rapports normaux soient repris avec ce pays, dans le plus bref délai ; la situation économique actuelle ne permettant pas pour l'instant, un rapport d'aval sur les intérêts français en Espagne, déjà gravement compromis.

Relations avec l'Egypte. — M. le président donne lecture d'une lettre du « Moniteur officiel du Commerce de l'Industrie et des Colonies », dans laquelle il est mentionné d'une mission de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie qui demande de lui communiquer les documents nécessaires à l'élaboration d'un questionnaire qui désierait être représentés en Egypte.

Organisation professionnelle et entente. — La Chambre a eu l'honneur de recevoir de divers rapports fait confiance à son président pour en établir un sur ce sujet.

Service des chèques-postaux aux colonies. — Sur la demande de M. Barre, l'Assemblée a décidé de demander l'extension de la loi du 19 septembre 1938 tendant à l'extension du service des chèques-postaux à toutes les colonies et pays de protectorat.

Compte courant postal. — La Chambre, à l'unanimité, décide de demander l'ouverture d'un compte courant postal.

Exportations. — L'Assemblée a décidé d'envoyer les mandats d'experts-adjoints à domicile pour l'année 1940, de MM. Couvreur de Razout, Gonin-Huguet, Déplat Auguste et Thiers Pierre.

Exportations. — L'Assemblée a décidé d'envoyer les mandats d'experts-adjoints à domicile pour l'année 1940, de MM. Couvreur de Razout, Gonin-Huguet, Déplat Auguste et Thiers Pierre.

Exportations. — L'Assemblée a décidé d'envoyer les mandats d'experts-adjoints à domicile pour l'année 1940, de MM. Couvreur de Razout, Gonin-Huguet, Déplat Auguste et Thiers Pierre.

### LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

UN CYCLISTE IMPRUDENT SE BLESSE MORTELLEMENT DANS UNE COLLISION

Chénérailles (Creuse), 4 août.

Dimanche soir, M. Marlaud Pierre, hôtelier à Chénérailles, revenant de Lavaveix-les-Mines en auto, lorsqu'à proximité du lieu dit « La Carrière de Lavaveix », dans un tournant très prononcé, franchit par inadvertance la route et se heurte à un cycliste, sur sa droite, le jeune Moulin Henri, âgé de 18 ans, qui se jeta sur le côté gauche de son véhicule et fut heurté par le pare-brise qu'elle brisa, puis il était projeté sur la chaussée où il resta sans connaissance.

M. Marlaud descendu de voiture, ramassa le blessé qui étendit sur le bas-côté de la route en attendant le passage d'un automobiliste qui l'emporta à l'hôpital de M. Marlaud à Chénérailles, où le blessé fut admis à l'hôpital de M. Marlaud, où il fut soigné par le docteur Monamy, de Lavaveix, qui arriva peu après, ainsi que le gendarme de Chénérailles, qui avait été prévenu aussitôt.

Le blessé était conduit à l'hôpital d'Aubusson avec une fracture du crâne et fractures à la jambe. M. Moulin Henri décéda mercredi matin des suites de ses blessures.

### Deux blessés dans un accrochage d'autos

La Bussière (Loiret), 4 août.

Le 31 juillet, vers 16 heures 30, à l'entrée du bourg de La Bussière, la voiture automobile conduite par M. Frédéric Bisson, 56 ans, ancien cultivateur, demeurant 29 bis boulevard Aristide-Briand, à Melun, accrocha, en la doublant, celle pilotée par M. Polonceau, inspecteur principal au Métropolitain, demeurant 36, rue Polonceau, à Paris, et dans laquelle se trouvait M. François Hiron, chef conducteur au Metro, domicilié à Verrières-le-Buisson, 13, rue Doumer.

L'accrochage fit obliquer cette dernière sur le côté où elle alla heurter deux arbres.

Dans le choc une roue de la voiture se détacha et le côté droit de la carrosserie fut complètement arraché.

Fort heureusement, les deux automobilistes ne furent que légèrement blessés, après avoir été pansés par M. le docteur Tagnard, de Nogent-sur-Vernoy, ils purent regagner leur domicile.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### TRIBUNAUX CORRECTIONNELS

A MONTARGIS

Voici la suite du compte rendu de la dernière audience :

Blessures involontaires. — Le 25 juin, à Montargis, une collision s'est produite entre les automobiles de M. Louis Berger, maçon, à La Chapelle-Saint-Sépulchre et de M. Jules Chaillot, de Montargis. Le choc fut causé par M. Chaillot, qui ne respecta pas le droit de priorité.

M. Bisson, qui s'arrêta une cinquantaine de mètres plus loin, ne fut pas blessé.

### Chambre de Commerce de Thiers

Présents : MM. Delanet, sous-préfet ; Fontenille-Fayard, président ; Cornet-Magny, Gonin-Huguet, vice-présidents ; Barre, François, secrétaire ; Chevillard, Bechon et Moutin-Jean-Baptiste, membres titulaires.

M. Fayard Eugène, Beal Alphonse et Olivier Pierre, membres correspondants. Absents excusés : MM. Thiers Pierre, trésorier ; Decouzon Claude, vice-président honoraire ; Fontenille-Moindron et Rouillon Joseph, membres honoraires.

MM. Andriosa Alphonse, Couvreur de Razout, Drouot-Moindron, M. Claude, M. Maurice Joseph, Marc Camille, Rousseau Fernand, Séverac Pierre, membres titulaires.

MM. Barre Pierre, Boulay-Mallaret, Chabot Jules, Chantreau Ferdinand, Cognet Gaston, Couvreur de Razout, Chevillard Joseph, Girard Marcel, Peyssonnière, Planat-Faure et Fontex Antoine, membres correspondants ; M. Verdier Emile, conseiller technique.

Procès-verbal de séance. — Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Réunion de l'Office des transports. — M. Cornet-Magny a représenté la Chambre à cette réunion, qui a eu lieu le 25 juillet écoulé ; il en a fait le compte rendu détaillé.

Parmi les nombreuses questions à l'ordre du jour, figurait celle de notre compagnie (numéro 74) relative à l'annonce de Thier par le haut-parleur installé à Thiers.

Satisfaction a été donnée à la Chambre de Commerce de Thiers.

Rapport commercial avec l'Espagne. — L'Assemblée se rallie à un vœu de la Chambre de Commerce française de San-Sébastien demandant que les rapports normaux soient repris avec ce pays, dans le plus bref délai ; la situation économique actuelle ne permettant pas pour l'instant, un rapport d'aval sur les intérêts français en Espagne, déjà gravement compromis.

Relations avec l'Egypte. — M. le président donne lecture d'une lettre du « Moniteur officiel du Commerce de l'Industrie et des Colonies », dans laquelle il est mentionné d'une mission de la Chambre de Commerce française d'Alexandrie qui demande de lui communiquer les documents nécessaires à l'élaboration d'un questionnaire qui désierait être représentés en Egypte.

Organisation professionnelle et entente. — La Chambre a eu l'honneur de recevoir de divers rapports fait confiance à son président pour en établir un sur ce sujet.

Service des chèques-postaux aux colonies. — Sur la demande de M. Barre, l'Assemblée a décidé de demander l'extension de la loi du 19 septembre 1938 tendant à l'extension du service des chèques-postaux à toutes les colonies et pays de protectorat.

Compte courant postal. — La Chambre, à l'unanimité, décide de demander l'ouverture d'un compte courant postal.

Exportations. — L'Assemblée a décidé d'envoyer les mandats

# LES CONGES PAYES DANS LE BATIMENT EN SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône, 4 août.

L'Union départementale des syndicats confédérés nous communique la note suivante sur les congés payés dans le bâtiment :

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

On se trouve fréquemment en présence de deux méthodes, aussi différentes que les autres, pour arriver à déterminer le nombre d'heures de travail effectuées dans les douze mois qui précèdent immédiatement la date à laquelle le travailleur fait sa demande de congé.

# Le Foyer artisanal

Denis Foyatier (1793-1863)

Notre province forézienne n'a pas été honorée seulement par ceux de ses fils, dont nous avons parlé ici, qui se sont fait un nom plus ou moins glorieux dans la littérature française.

Elle a vu naître aussi d'excellents artistes dans toutes les branches de l'art. Le nom de la statuaire, notamment, a été cultivé avec succès au siècle dernier, par Foyatier, Montagny, Merley, Moine, Bonnet, Bonassieux, Delorme, Constancier, Fontenelle, etc.

Nous évoquons le souvenir des uns et des autres, en nous intéressant aujourd'hui au plus célèbre d'entre eux, Denis Foyatier.

Ceux de nos lecteurs qui virent le jour sous le Troisième Empire — et qui ne doivent pas être très nombreux — c'est sans doute raviver quelques échos lointains d'un nom autrefois entendu.

Nous craignons que les générations plus récentes — à part les professionnels et les amateurs d'art — soient peu renseignés sur la carrière et la plupart des artistes que nous venons de citer.

Et nous croyons faire œuvre utile en énumérant les belles œuvres qui leur ont valu la notoriété.

Peut-être empêcherons-nous ainsi le retour de certains faits, tels que celui raconté par les journaux stéphanois de l'établissement de la statue de l'Arc de Triomphe, sans oublier la statue du colonel Combes, érigée sur une place de Feurs, sa ville natale — et non pas à Feurs (Orne), comme le disent quelques dictionnaires.

Nul artiste n'était mieux qualifié que Foyatier pour représenter le glorieux héros au siège de Constantinople, son compatriote.

À propos de cette statue du célèbre colonel, il est amusant de relever la description qui en fut faite, dans le *Revue de Lyon*, par le grand friseur qui couronne l'Arc de Triomphe, sans oublier la statue du colonel Combes, érigée sur une place de Feurs, sa ville natale — et non pas à Feurs (Orne), comme le disent quelques dictionnaires.

En bien ! nous pensons que si les jeunes débouloonnent en gognotte, ils ont au moins l'honneur de passer à l'origine un grand artiste, et de passer à l'origine un grand artiste, et de passer à l'origine un grand artiste.

Maintenant, nous signalons à l'attention de nos camarades, en un langage simple et précis, les renseignements nécessaires leur seront fournis.

La Commission paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation, réunie le 13 juillet 1939, a arrêté les dispositions suivantes :

I. — Cas des travailleurs rappelés sous les drapeaux et libérés avant le 1er juillet 1939 :

En vue d'indemniser les travailleurs des industries du bâtiment et des travaux publics le bénéfice des dispositions de droit commun applicables aux travailleurs qui ont été mobilisés en septembre 1939, et qui ont été libérés avant le 1er juillet 1939, et pour lesquels la durée du séjour sous les drapeaux ne crée pas d'interruption dans la continuité des services ouvrant droit à un congé en 1939.

La durée du séjour sous les drapeaux des travailleurs mobilisés en septembre 1939, et mars et avril 1939, sera considérée comme un congé en 1939, et pour lesquels la durée du séjour sous les drapeaux ne crée pas d'interruption dans la continuité des services ouvrant droit à un congé en 1939.

Toutefois, cette disposition n'étant pas applicable aux catégories suivantes de mobilisés :

a) Les hommes rappelés se trouvant encore sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939 ;

b) Les réservistes ayant accompli des périodes d'instruction sur leur demande ;

Par ailleurs, le bénéfice de ces dispositions n'est pas accordé aux travailleurs rappelés en septembre 1939, et en mars et avril 1939, à l'exclusion, par conséquent, des travailleurs susceptibles d'être rappelés postérieurement à la date de la signature du présent accord.

La justification de la durée du séjour sous les drapeaux dans les conditions ci-dessus précitées, sera établie par le commandant ou le chef de pièce émanant de l'autorité militaire.

Les présentes dispositions sont applicables au paiement de l'indemnité de congé de 1939.

II. — Cas des travailleurs rappelés et présents sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939 :

a) Les jeunes ouvriers appelés au régiment en mars-avril 1939, et justifiant au moins de 800 heures de travail accomplies chez un ou plusieurs employeurs, et qui ont été rappelés par leur appel sous les drapeaux, bénéficieront d'une indemnité correspondant à 40 heures de travail, calculée sur la base du salaire mentionné au dernier certificat de référence.

b) Les hommes rappelés antérieurement à la date du présent accord, encore présents sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939, et qui ont été rappelés par leur appel sous les drapeaux, bénéficieront d'une indemnité correspondant à 40 heures de travail, calculée sur la base du salaire horaire du 1er juillet 1939.

III. — Indemnité de congé aux travailleurs justifiant avoir accompli de 2.000 heures de travail au cours de la période de référence, et de 2.000 heures de travail au cours de la période de référence, la commission paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation a arrêté les dispositions suivantes :

a) Forfait de 40 heures ou une durée de travail de 800 à 1.500 heures, et forfait de 80 heures pour une durée de travail de 1.500 à 2.000 heures ;

b) Indemnité de 35 heures aux travailleurs justifiant avoir accompli de 2.000 à 2.199 heures de travail ;

c) Indemnité de 40 heures aux travailleurs justifiant avoir accompli plus de 2.199 heures de travail ;

d) La Commission Paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation rappelle que les ouvriers en chômage bénéficient des indemnités de congés ont droit aux allocations familiales.

# Le Foyer artisanal

Denis Foyatier (1793-1863)

Notre province forézienne n'a pas été honorée seulement par ceux de ses fils, dont nous avons parlé ici, qui se sont fait un nom plus ou moins glorieux dans la littérature française.

Elle a vu naître aussi d'excellents artistes dans toutes les branches de l'art. Le nom de la statuaire, notamment, a été cultivé avec succès au siècle dernier, par Foyatier, Montagny, Merley, Moine, Bonnet, Bonassieux, Delorme, Constancier, Fontenelle, etc.

Nous évoquons le souvenir des uns et des autres, en nous intéressant aujourd'hui au plus célèbre d'entre eux, Denis Foyatier.

Ceux de nos lecteurs qui virent le jour sous le Troisième Empire — et qui ne doivent pas être très nombreux — c'est sans doute raviver quelques échos lointains d'un nom autrefois entendu.

Nous craignons que les générations plus récentes — à part les professionnels et les amateurs d'art — soient peu renseignés sur la carrière et la plupart des artistes que nous venons de citer.

Et nous croyons faire œuvre utile en énumérant les belles œuvres qui leur ont valu la notoriété.

Peut-être empêcherons-nous ainsi le retour de certains faits, tels que celui raconté par les journaux stéphanois de l'établissement de la statue de l'Arc de Triomphe, sans oublier la statue du colonel Combes, érigée sur une place de Feurs, sa ville natale — et non pas à Feurs (Orne), comme le disent quelques dictionnaires.

Nul artiste n'était mieux qualifié que Foyatier pour représenter le glorieux héros au siège de Constantinople, son compatriote.

À propos de cette statue du célèbre colonel, il est amusant de relever la description qui en fut faite, dans le *Revue de Lyon*, par le grand friseur qui couronne l'Arc de Triomphe, sans oublier la statue du colonel Combes, érigée sur une place de Feurs, sa ville natale — et non pas à Feurs (Orne), comme le disent quelques dictionnaires.

En bien ! nous pensons que si les jeunes débouloonnent en gognotte, ils ont au moins l'honneur de passer à l'origine un grand artiste, et de passer à l'origine un grand artiste, et de passer à l'origine un grand artiste.

Maintenant, nous signalons à l'attention de nos camarades, en un langage simple et précis, les renseignements nécessaires leur seront fournis.

La Commission paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation, réunie le 13 juillet 1939, a arrêté les dispositions suivantes :

I. — Cas des travailleurs rappelés sous les drapeaux et libérés avant le 1er juillet 1939 :

En vue d'indemniser les travailleurs des industries du bâtiment et des travaux publics le bénéfice des dispositions de droit commun applicables aux travailleurs qui ont été mobilisés en septembre 1939, et qui ont été libérés avant le 1er juillet 1939, et pour lesquels la durée du séjour sous les drapeaux ne crée pas d'interruption dans la continuité des services ouvrant droit à un congé en 1939.

La durée du séjour sous les drapeaux des travailleurs mobilisés en septembre 1939, et mars et avril 1939, sera considérée comme un congé en 1939, et pour lesquels la durée du séjour sous les drapeaux ne crée pas d'interruption dans la continuité des services ouvrant droit à un congé en 1939.

Toutefois, cette disposition n'étant pas applicable aux catégories suivantes de mobilisés :

a) Les hommes rappelés se trouvant encore sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939 ;

b) Les réservistes ayant accompli des périodes d'instruction sur leur demande ;

Par ailleurs, le bénéfice de ces dispositions n'est pas accordé aux travailleurs rappelés en septembre 1939, et en mars et avril 1939, à l'exclusion, par conséquent, des travailleurs susceptibles d'être rappelés postérieurement à la date de la signature du présent accord.

La justification de la durée du séjour sous les drapeaux dans les conditions ci-dessus précitées, sera établie par le commandant ou le chef de pièce émanant de l'autorité militaire.

Les présentes dispositions sont applicables au paiement de l'indemnité de congé de 1939.

II. — Cas des travailleurs rappelés et présents sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939 :

a) Les jeunes ouvriers appelés au régiment en mars-avril 1939, et justifiant au moins de 800 heures de travail accomplies chez un ou plusieurs employeurs, et qui ont été rappelés par leur appel sous les drapeaux, bénéficieront d'une indemnité correspondant à 40 heures de travail, calculée sur la base du salaire mentionné au dernier certificat de référence.

b) Les hommes rappelés antérieurement à la date du présent accord, encore présents sous les drapeaux à la date du 1er juillet 1939, et qui ont été rappelés par leur appel sous les drapeaux, bénéficieront d'une indemnité correspondant à 40 heures de travail, calculée sur la base du salaire horaire du 1er juillet 1939.

III. — Indemnité de congé aux travailleurs justifiant avoir accompli de 2.000 heures de travail au cours de la période de référence, et de 2.000 heures de travail au cours de la période de référence, la commission paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation a arrêté les dispositions suivantes :

a) Forfait de 40 heures ou une durée de travail de 800 à 1.500 heures, et forfait de 80 heures pour une durée de travail de 1.500 à 2.000 heures ;

b) Indemnité de 35 heures aux travailleurs justifiant avoir accompli de 2.000 à 2.199 heures de travail ;

c) Indemnité de 40 heures aux travailleurs justifiant avoir accompli plus de 2.199 heures de travail ;

d) La Commission Paritaire de la Caisse Nationale de Surcompensation rappelle que les ouvriers en chômage bénéficient des indemnités de congés ont droit aux allocations familiales.

# Les hirondelles proprement dites

De tous les animaux qui s'agitent sur notre globe, il n'est pas de plus intéressants que les hirondelles.

Les naturalistes ont consacré à leur histoire de nombreuses pages ; d'un autre côté, elles ont été plus d'une fois chantées et célébrées par nos poètes.

Plus d'un de nos moralistes les ont prises, dans leurs apologies, comme exemple de fidélité, de dévouement, de pureté et de simplicité. En un mot, il n'est pas d'oiseaux dont l'histoire soit écrite dans plus de livres.

Mais, à l'heure où nous sommes, l'origine des sciences, ont partagé avec beaucoup d'autres espèces le privilège d'être étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

Ainsi, on a dit que leur mode d'accouplement, bien différent de celui des autres oiseaux, consistait à se faire abdo-men contre abdo-men, avant lieu au sein de l'air ; qu'elles avaient le bec dur et corne, et que, par ce moyen d'une certaine plante, qu'elles avaient conservé le nom d'herbe aux hirondelles, elles se nourrissent.

Les hirondelles proprement dites sont devenues si communes, qu'elles ont été étudiées par les savants. Elles ont pendant longtemps été considérées comme des vérités, par cela seul qu'elles étaient anciennes et reproduites par des esprits éminents.

# Pour faciliter l'établissement des communications téléphoniques

Saint-Etienne.

L'Administration des P. T. T. communique.

Pendant la période des déplacements estivaux, le nombre des communications téléphoniques demandées à destination de localités peu connues s'accroît notablement.

L'établissement des communications nécessite la recherche préalable du département de destination.

Pour éviter les pertes de temps qu'occasionnent ces recherches et réduire ainsi le délai d'établissement des communications, l'Administration des P. T. T. signale aux abonnés qu'il est de leur intérêt de préciser à l'opérateur de l'interurbain le département auquel appartient le réseau demandé quand il s'agit d'une petite localité.

Cette simple indication permettra d'éviter les erreurs dues à l'homonymie et d'accélérer sensiblement l'établissement du trafic en supprimant l'intervention d'une opératrice chargée de rechercher la voie à utiliser.

# COURRIERS AÉRIENS

Ligne France-Indochine. — Le courrier n° 30, parti de Marseille le jeudi 20 juillet à 14 h. 50, est arrivé à Saigon le mardi 24 juillet 1939 à 16 h. 45. Le courrier n° 31, parti de Saigon le mardi 24 juillet à 19 heures, est arrivé à Hong-Kong le mercredi 26 juillet, à 4 h. 10.

Le courrier n° 130, parti d'Hanoi le samedi 22 juillet, à 3 h. 30, et de Saigon le samedi 24 juillet, à 22 h. 45, est arrivé à Marseille le jeudi 27 juillet 1939, à 16 h. 15.

Ligne France-Amérique du Sud. — Le courrier n° 30, parti de Marseille le dimanche 23 juillet 1939, à 4 h. 45, est arrivé à Buenos-Ayres le mardi 29 juillet, à 19 heures. Le courrier n° 31, parti de Buenos-Ayres le mardi 29 juillet, à 19 heures, est arrivé à Paris le mercredi 26 juillet, à 17 h. 25.

Le courrier n° 130, parti de Santiago le samedi 22 juillet, à 12 h. 40, de Buenos-Ayres le dimanche 23 juillet, à 7 h. 30, est arrivé à Paris le mercredi 26 juillet, à 17 h. 25.

Saint-Etienne. Jours et heures limites de dépôt des correspondances avion à Saint-Etienne, pour profiter des prochains départs :

Récette principale. — Pour le Levant : mercredi et samedi, 19 h. 40. Pour l'Extrême-Orient (Indochine) : mercredi, 19 h. 40. Pour l'Amérique du Sud : samedi, 19 h. 40 ; mercredi, 14 h. Pour l'Afrique Occidentale : mardi et samedi, 19 h. 40. Pour l'Europe et l'Afrique du Nord, services quotidiens.

DOUZE MOUTONS TUÉS PAR LA Foudre

Montaigut-le-Blanc (Creuse), 4 août.

Dimanche matin, vers 8 heures, un violent orage s'est abattu sur notre région. La foudre est tombée au village de Villepreux, tuant douze moutons appartenant à M. Chavaud Henri, qui était aux champs. La série des orages continue. Quelques jours de beau temps, et ensuite les orages, suivis de trombes d'eau dévastant nos récoltes et retardant les travaux de la moisson.

# Ecce pratique de Roanne

Roanne, 3 août.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique de tissage et de bonneterie.

Un concours pour le recrutement d'un professeur technique de tissage et de bonneterie aura lieu à l'école Fraternelle de Roanne du 25 au 30 septembre 1939.

Sont admis à prendre part au concours :

1. Les titulaires des diplômes de sortie des Ecoles supérieures de tissage dépendant de la direction générale de l'Enseignement technique ou reconnus par l'Etat, les titulaires de diplômes d'ingénieur ou élevés des Ecoles nationales d'arts et métiers et les anciens élèves des Ecoles nationales professionnelles qui justifient de trois ans de pratique du tissage ou de la bonneterie.

2. Les sous-chefs d'ateliers de tissage et les contremaîtres des sections de tissage des écoles dépendant de

# Aux challenges d'honneur des Sociétés à Montceau-les-Mines Magnifique performance des juniors roannais qui terminent second après le 41e moyenne se qualifiant ainsi pour le championnat de France

## LE PREMIER GRAND PRIX du Vélo-Sport Issorien se disputera demain

Comme nous l'avons dit, s'est demain, 8 août, que se courra le premier Prix du Vélo Sport Issorien. Course régionale réservée aux coureurs possédant leur licence de débutant. Elle aura lieu sur le parcours suivant :

Première boucle : Issore Parentignat, Varennes, Sauxillanges, Saint-Jean, Saint-Remy, Parentignat, passage à Issore, puis

Deuxième boucle : par Saint-Yvonne, Sauvagnat, Coude, Neschers, Champeix, Perrier et Issore, soit au total 60 kilomètres.

Remise des dossards à partir de 12 heures au café Ceytaire.

Départ à 14 heures 30, route de Parentignat, en face le café Bouhet.

Après avoir effectué la première boucle, les coureurs pour le passage à Issore emprunteront le boulevard Trizon-Bayle, le boulevard J. Girard et la route de Clermont ; contrôle volant devant la gendarmerie.

Après la deuxième boucle, les coureurs arrivant par la route de Perrier prendront le boulevard de la Manille et le boulevard de la Sous-préfecture ; l'arrivée sera jugée en face le café Mousset-Marius.

## GRAND PRIX SEYCHAL DEMAIN A FAGOT

L'ancien coureur cycliste Jules Seychal, qui eut son heure de célébrité

## L'activité dans nos clubs régionaux LA SAISON 1939-1940 au CLERMONT-UNIVERSITAIRE-CLUB

La Coupe Universitaire d'athlétisme, disputée à Clermont, le 14 juillet, a remporté le succès que l'on sait, sera sans nul doute à marquer d'une pierre blanche pour notre club universitaire.

Etel a permis de faire état de l'incontestable redressement du C. U. C. qui, jusqu'à ce jour, sommeillait quelque peu sous les cendres de sa saison « mauvaise ».

Or, le 14 juillet a produit l'effet du coup de gong annonciateur du réveil des « tout noirs ».

On en a eu d'ailleurs : reprise complète en athlétisme et la Coupe Universitaire de rugby nous vaudra, entre autres, la venue à Clermont d'équipes universitaires cotées, telles que le Grenoble et le Montpellier U. C., qui va grouper les anciens scolaires des véritables pépinières que sont les lycées et collèges de Perpignan, Béziers, Narbonne, etc.

Elle nous vaudra encore la venue des actuels tenants de la Coupe : le B. E. C. sans doute celle du P. U. C. et peut-être même un grand match international universitaire.

Ce réveil très prometteur en rugby correspondra avec une reprise non moins nette de la section football, qui, peut-être, en disposant de deux équipes et enregistrant des rentrées de très belle valeur et très aguerries, pourra satisfaire à un calendrier très chargé.

Des rencontres sont conclues avec l'A. S. U. Lyon, Montpellier, Grenoble, ainsi qu'avec les champions de France universitaires du S. M. U. C. Ajoutons à ce tableau final de la Coupe Universitaire et nous avons vraiment l'ossature suffisante à une belle saison.

Même dispositions pour la section de basket-ball qui, on s'en souvient, termina, la saison écoulée, au cinquième rang, après le P. U. C. et le Strasbourg E. C., le Tours E. C. et le B. E. C.

Dès la rentrée, elle disputera également, outre les matches de championnats du Centre, la Coupe Universitaire de basket-ball et rencontrera le Nive U. C., l'A. S. U. Lyon et le S. M. U. C., etc., espérans, participera encore une fois au tournoi final.

D'ailleurs, si l'équipe peut le concours de deux de ses meilleurs éléments appelés à poursuivre leurs études à Nancy, elle bénéficiera aussi d'un tel renfort.

## COUP DE THÉÂTRE DE L'A. S. A. VAUZELLES

L'entraîneur CAPELLE quitte Nevers sans tambour ni trompettes

Une nouvelle sensationnelle est parvenue vendredi matin aux dirigeants de l'A. S. A. VAUZELLES. L'entraîneur Marcel Capelle, qui avait dépendant été chaleureusement recommandé par M. Barreau lui-même, a quitté Nevers en prévenant par une simple lettre un des membres du comité de sa décision unilatérale.

Il déclare que, tout compte fait, la situation qui lui est offerte ne lui convient plus. Il trouve, à Nevers, les distances à parcourir trop considérables. Pour un Parisien, ce n'est pas très fort !

Voici les champions d'Auvergne embranchés ! D'autres dispositions ont été prises immédiatement et des pourparlers sont en cours engagés avec un autre entraîneur, lui aussi ancien international.

Mais il faut que les procédés un peu trop cavaliers de certains sports ne soient pas. Les incartades de ce genre doivent être sévèrement réprimées.

## En juniors, succès du C. S. International et de Boulogne-Billancourt en seniors

A vrai dire, les challenges d'honneur des sociétés ont commencé dès jeudi soir. Outre le poinçonnage des vélos, il s'agissait en effet de l'ordre de départ, puis, comme on le sait, ces challenges se courent contre la montre et par équipe.

Les V.C. des Broteaux qui tire le mauvais numéro qui l'obligera à partir en tête.

Plus heureux, le C.R. des 4-Chemins de Roanne parvint en troisième position. Je dois dire sans plus attendre, que la belle petite équipe roannaise produisit la meilleure impression par sa tenue impeccable.

Les dirigeants ont été très agréablement placés en nombre et les Chambon, Butin, Duron entourèrent leurs pouillards de soins attentifs.

Et ce n'est pas tout, puisque nous apprenons que l'ami Burtier et le président des Vieilles Pédales Roannaises, M. Murard, viendront au dernier moment encourager leurs représentants.

Grande est la confiance des dirigeants et des coureurs roannais et Christophe et Devouilly nous déclarent avec un visible accent de sincérité :

« Nous pousserons jusqu'au bout, de toutes nos forces, car nous voulons donner satisfaction à nos dirigeants qui sont si gentils pour nous ».

« Les engagements accompagnés de la somme de 5 francs sont reçus par M. Jules Seychal, hôtelier à Fagot, commune de Saint-Remy-sur-Durouille (Puy-de-Dôme).

Soyez certain que nombreux seront nos compatriotes qui se rendront dans le coquet site de Fagot, pour assister à cette importante épreuve et encourager comme il convient, à la fois, organisateurs et coureurs.

## Le Challenge des Juniors

Une pluie fine et froide a retenu ce matin les sportifs chez eux. Aussi, ce n'est qu'en présence des « moudus » que se déroule la formalité de la distribution des dossards.

Les équipes de Boulogne-Billancourt, en rangs, sur la ligne de départ et, à 8 heures précises, s'élancent sous la pluie en direction de Sauvignies.

« Bravo les jeunes... » s'écrie M. Murard président des Vieilles Pédales Roannaises

« Je me sens rajeuni de 20 ans, s'écriait à l'arrivée de l'équipe du C.R. des 4-Chemins de Roanne, le président de la Loire et ancien champion de France, M. Murard. Et il félicitait avec force gestes, les jeunes coureurs du club qui préside l'ami Chambon ».

« On ne peut pas dire que la hâte au cours de laquelle Murard et Chambon prirent la parole soit complétement dénuée de cette magnifique performance ».

M. Lecomte, convié à ce petit fête sur un mot aimable pour chacun, coureurs et dirigeants et au très bien souligner les progrès du cyclisme régional.

« Pour tous renseignements s'adresser ou adresser correspondance au secrétariat du C. U. C., Cité Universitaire, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand ».

## D'une nomination à une décision...

On vient de nommer un Commissaire général à l'information française. Et ce n'est pas un simple titre de nomination peut-être bien intéresser le football ?

« D'abord parce que le commissaire général à l'information est Jean Girardoux ».

« Ensuite parce que le football, le plus universel de tous les sports, si l'on peut dire, peut et doit contribuer à l'information française ».

Jean Girardoux est un ami du football auquel il a consacré des pages sympathiques, lucides et pénétrantes. Et c'est lui qui, depuis sa fondation, dix ans, dirige le journal « Le Prix Littéraire du football dont j'ai le grand honneur de faire partie avec Jolinet, Marcel Berger, Hano, le président Rimet, Pierre Binet et Pfefferkorn ».

Il s'agit, vers la fin de chaque année, de choisir dans un lot qui va sans cesse augmentant, trois contes, les meilleurs, ayant trait au football.

Après plusieurs éliminatoires successives, le jury tient une séance plénière lors d'une dizaine de contes seulement restent sur les rangs. Girardoux préside cette séance et s'exprime avec un cordial dévouement, avec une saine autorité. Il nous arrive le dernier jour de la séance, un règlement sur une demi-feuille ses appréciations ; il les défend avec une ardeur qui se traduit toujours en interjections. Et ses interventions, souvent schématisées dans des slogans qui font belle ne sont jamais écoulées avec indifférence.

Il ne cache pas qu'il aime les contes gais ; que même une pointe d'ironie, un grain de frotte sont faits pour lui plaire. Cela ne surprendra personne, il manie avec tant de maîtrise et de brio ces deux armes si redoutables !

« Surtout on a aperçu vite qu'il connaît fort bien la balle ronde dont il suit attentivement les manifestations principales et qu'il en parle savamment. Non pas de chic ».

Une anecdote, voulez-vous ? Lorsque les trois contes auxquels sont attribués respectivement les premiers, deuxième et troisième prix ont été définitivement arrêtés, le jury n'en connaît point encore les auteurs. Chaque œuvre est précédée d'une courte phrase reproduite au verso d'une enveloppe, mais un ouvre alors les enveloppes à l'intérieur desquelles on découvre seulement à ce moment le nom et l'adresse de l'auteur.

## Le départ avec Vichy

Nous partons derrière l'équipe de Vichy, composée de Tournus, Lebrion, Beaufils, Motron et Méchain.

Dès les premiers kilomètres, l'entente ne s'avère pas parfaite. C'est Lebrion, qui, à l'instigation de ses seniors, on remarque que les jeunes ont été beaucoup plus forts que les anciens.

« Bravo les jeunes... » s'écrie M. Murard président des Vieilles Pédales Roannaises

« Je me sens rajeuni de 20 ans, s'écriait à l'arrivée de l'équipe du C.R. des 4-Chemins de Roanne, le président de la Loire et ancien champion de France, M. Murard. Et il félicitait avec force gestes, les jeunes coureurs du club qui préside l'ami Chambon ».

« On ne peut pas dire que la hâte au cours de laquelle Murard et Chambon prirent la parole soit complétement dénuée de cette magnifique performance ».

M. Lecomte, convié à ce petit fête sur un mot aimable pour chacun, coureurs et dirigeants et au très bien souligner les progrès du cyclisme régional.

« Pour tous renseignements s'adresser ou adresser correspondance au secrétariat du C. U. C., Cité Universitaire, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand ».

## « BRAVO LES JEUNES... » s'écrie M. Murard président des Vieilles Pédales Roannaises

« Je me sens rajeuni de 20 ans, s'écriait à l'arrivée de l'équipe du C.R. des 4-Chemins de Roanne, le président de la Loire et ancien champion de France, M. Murard. Et il félicitait avec force gestes, les jeunes coureurs du club qui préside l'ami Chambon ».

« On ne peut pas dire que la hâte au cours de laquelle Murard et Chambon prirent la parole soit complétement dénuée de cette magnifique performance ».

M. Lecomte, convié à ce petit fête sur un mot aimable pour chacun, coureurs et dirigeants et au très bien souligner les progrès du cyclisme régional.

« Pour tous renseignements s'adresser ou adresser correspondance au secrétariat du C. U. C., Cité Universitaire, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand ».

## « BRAVO LES JEUNES... » s'écrie M. Murard président des Vieilles Pédales Roannaises

« Je me sens rajeuni de 20 ans, s'écriait à l'arrivée de l'équipe du C.R. des 4-Chemins de Roanne, le président de la Loire et ancien champion de France, M. Murard. Et il félicitait avec force gestes, les jeunes coureurs du club qui préside l'ami Chambon ».

« On ne peut pas dire que la hâte au cours de laquelle Murard et Chambon prirent la parole soit complétement dénuée de cette magnifique performance ».

M. Lecomte, convié à ce petit fête sur un mot aimable pour chacun, coureurs et dirigeants et au très bien souligner les progrès du cyclisme régional.

« Pour tous renseignements s'adresser ou adresser correspondance au secrétariat du C. U. C., Cité Universitaire, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand ».

## De notre envoyé spécial J.-B. JEANNET

pe légèrement de parcours après Sauvignies et disparaît.

A ce moment-là, nous apprenons que le V.C. Broteaux est passé depuis huit minutes et qu'il a donc pris une avance de une minute sur Vichy et nous décidons d'attendre le C.R. des 4-Chemins, qui est en troisième position.

Sept minutes après, nous voyons apparaître les hommes aux maillots bleus armés à vive allure par Chavaux.

Le C.R. des 4-Chemins a donc fait jusque-là le même temps que le V.C. Broteaux. Il faut que je vous donne sans plus attendre la composition de cette équipe du C.R. 4-Chemins. Elle comprend : Christophe, Chavaux, Devouilly, Marcoux et Alex.

Les dirigeants ont été très agréablement placés en nombre et les Chambon, Butin, Duron entourèrent leurs pouillards de soins attentifs.

Et ce n'est pas tout, puisque nous apprenons que l'ami Burtier et le président des Vieilles Pédales Roannaises, M. Murard, viendront au dernier moment encourager leurs représentants.

Grande est la confiance des dirigeants et des coureurs roannais et Christophe et Devouilly nous déclarent avec un visible accent de sincérité :

« Nous pousserons jusqu'au bout, de toutes nos forces, car nous voulons donner satisfaction à nos dirigeants qui sont si gentils pour nous ».

« Les engagements accompagnés de la somme de 5 francs sont reçus par M. Jules Seychal, hôtelier à Fagot, commune de Saint-Remy-sur-Durouille (Puy-de-Dôme).

Soyez certain que nombreux seront nos compatriotes qui se rendront dans le coquet site de Fagot, pour assister à cette importante épreuve et encourager comme il convient, à la fois, organisateurs et coureurs.

## Pointage à 15 km. de l'arrivée

A 15 km. de l'arrivée, nous effectuons un pointage. Le C.R. est nettement en tête avec 1 h. 14' ; le C.R. 4-Ch. vient en seconde position avec 1 h. 15' puis le V.C. Broteaux avec 1 h. 16' 20" ; le C.R. Boulogne-Billancourt, 1 h. 16' ; le Montceps Vélo-Club de Boulogne, 1 h. 16' ; Avignon, avec 1 h. 17', etc.

Reportez-vous au classement final

## Les juniors se sont montrés plus forts que les seniors

Dans une épreuve contre la montre, on peut parler de l'éloquence des chiffres. Or, si l'on compare dans l'épreuve qui nous intéresse les temps réalisés sur un parcours identique par les juniors et par les seniors, on remarque que les jeunes ont été beaucoup plus forts que les anciens.

La moyenne de la première équipe juniors du C. S. International est de 41,950 ; cependant que la moyenne réalisée par la première des seniors, l'A. C. Boulogne-Billancourt, n'est que de 40,785.

Cela est significatif, mais il y a mieux.

Si la première équipe des seniors avait pris le départ en junior, elle n'aurait pas la cinquième place au classement, derrière le Montceps Vélo-Club de Boulogne.

Voilà des comparaisons qui, à notre avis, donnent à la performance réalisée par l'équipe du C.R. 4-Ch. de Boulogne un éclat particulièrement brillant.

« Songez, nous faisons justement remarquer à l'arrivée le si actif secrétaire du C.R. 4-Ch. Burtier, que les juniors ont été plus forts que les seniors, on peut dire que notre région a été parfaitement représentée à cette semaine fédérale ».

M. Lecomte, secrétaire de l'U.V.S., nous le faisait d'ailleurs lui-même remarquer à l'issue de la réception que les dirigeants du C. R. 4-Ch. eurent à leur disposition d'organiser, et à laquelle furent conviés coureurs et dirigeants.

## Nous ferons mieux dimanche... nous disent les coureurs Roannais

Les coureurs du C.R. 4-Ch. sont joyeux. Déjà à peine remis de leurs fatigues, ils abouchent des plans de combat pour dimanche.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

## LES QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIÉTÉS

Dimanche se courra le championnat de France des sociétés. Sont qualifiés à l'issue des épreuves d'aujourd'hui les clubs suivants :

Club Sportif International de Paris, Club Routier des 4 Chemins de Roanne, Vélo-Club des Broteaux de Lyon, Montceps Vélo-Club de Boulogne, A. C. Boulogne-Billancourt, Cyclo-Club Lyon de Boulogne.

Cette épreuve se courra sur 100 kilomètres contre la montre.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

## LES QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIÉTÉS

Dimanche se courra le championnat de France des sociétés. Sont qualifiés à l'issue des épreuves d'aujourd'hui les clubs suivants :

Club Sportif International de Paris, Club Routier des 4 Chemins de Roanne, Vélo-Club des Broteaux de Lyon, Montceps Vélo-Club de Boulogne, A. C. Boulogne-Billancourt, Cyclo-Club Lyon de Boulogne.

Cette épreuve se courra sur 100 kilomètres contre la montre.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

## Les classements JUNIORS

Le temps est celui additionné des trois premiers hommes de chaque club.

1. C. S. International Paris (Caput, Dassonville et Roussel), 4 h. 27' 22".

2. C. R. 4-Chemins, Roanne (Chavaux, Devouilly, Alex, Christophe et Marcoux) 4 h. 33' 04", moyenne 40,400.

3. V. C. Broteaux Lyon (Choppin, Joannet et Godard), 4 h. 33' 15".

4. Mon Repos, vélo-club de Bordeaux, 4 h. 55' 04".

5. A. C. Boulogne, Billancourt-Paris, 4 h. 57' 24".

6. Stade Avignon, 4 h. 58' 13".

7. V. C. Méditerranéen, 4 h. 59' 22".

8. A. V. C. Belfort, 5 h. 03' 56".

9. A.V.C. Nîmes et Vichy ont abandonné.

## Les classements SENIORS

1. A. C. Boulogne, Billancourt, 4 h. 55' 42".

2. Cyclo C. Lion, de Bordeaux, 5 h. 01' 46".

3. C. S. International, 5 h. 2' 13".

4. C. S. St-Christophe, 5 h. 07' 06".

5. V. C. Aixois, 5 h. 08' 28".

6. V. C. Vilette-Monchat, 5 h. 10'.

7. A. S. P. O. Midi, de Bordeaux a abandonné.

## Les juniors se sont montrés plus forts que les seniors

Dans une épreuve contre la montre, on peut parler de l'éloquence des chiffres. Or, si l'on compare dans l'épreuve qui nous intéresse les temps réalisés sur un parcours identique par les juniors et par les seniors, on remarque que les jeunes ont été beaucoup plus forts que les anciens.

La moyenne de la première équipe juniors du C. S. International est de 41,950 ; cependant que la moyenne réalisée par la première des seniors, l'A. C. Boulogne-Billancourt, n'est que de 40,785.

Cela est significatif, mais il y a mieux.

Si la première équipe des seniors avait pris le départ en junior, elle n'aurait pas la cinquième place au classement, derrière le Montceps Vélo-Club de Boulogne.

Voilà des comparaisons qui, à notre avis, donnent à la performance réalisée par l'équipe du C.R. 4-Ch. de Boulogne un éclat particulièrement brillant.

« Songez, nous faisons justement remarquer à l'arrivée le si actif secrétaire du C.R. 4-Ch. Burtier, que les juniors ont été plus forts que les seniors, on peut dire que notre région a été parfaitement représentée à cette semaine fédérale ».

M. Lecomte, secrétaire de l'U.V.S., nous le faisait d'ailleurs lui-même remarquer à l'issue de la réception que les dirigeants du C. R. 4-Ch. eurent à leur disposition d'organiser, et à laquelle furent conviés coureurs et dirigeants.

## Nous ferons mieux dimanche... nous disent les coureurs Roannais

Les coureurs du C.R. 4-Ch. sont joyeux. Déjà à peine remis de leurs fatigues, ils abouchent des plans de combat pour dimanche.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

## LES QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIÉTÉS

Dimanche se courra le championnat de France des sociétés. Sont qualifiés à l'issue des épreuves d'aujourd'hui les clubs suivants :

Club Sportif International de Paris, Club Routier des 4 Chemins de Roanne, Vélo-Club des Broteaux de Lyon, Montceps Vélo-Club de Boulogne, A. C. Boulogne-Billancourt, Cyclo-Club Lyon de Boulogne.

Cette épreuve se courra sur 100 kilomètres contre la montre.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

## LES QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES SOCIÉTÉS

Dimanche se courra le championnat de France des sociétés. Sont qualifiés à l'issue des épreuves d'aujourd'hui les clubs suivants :

Club Sportif International de Paris, Club Routier des 4 Chemins de Roanne, Vélo-Club des Broteaux de Lyon, Montceps Vélo-Club de Boulogne, A. C. Boulogne-Billancourt, Cyclo-Club Lyon de Boulogne.

Cette épreuve se courra sur 100 kilomètres contre la montre.

« Nous ferons encore mieux, nous disent-ils ».

On va se coucher, précise Devouilly.

On ratera de tout notre courage, nous disent-ils, mais nous sommes étonnés de grand.

Tous les seniors roannais, on peut le dire, sont animés d'intentions belliqueuses. Ils défendent fièrement leur chance, dimanche matin.

# LES GANGSTERS DE LA DROGUE

par Jean NOCHER



(Suite de la première page)

Quant aux dangers de ce commerce, on en aura une idée par le simple rappel des scandales les plus sensationnels :

En 1935, sur un rapport d'indicateur, la police marseillaise est contrainte (c'est bien le mot, car elle n'y mit aucun empressement...) de saisir 3.000 kilos d'opium qui arrivent de Stamboul par mer, en train, pour une centaine de millions.

Le « convoyeur » Bacula, dénoncé depuis plus d'un an par Rüssel Pacha dans ses interventions à Genève, est arrêté avec trois comparses, et acquitté !...

Six mois après, grâce à un hasard providentiel, 150 kilos d'héroïne sont saisis à Fontainebleau — et voici que, soudain, le 21 mai 1935, une violente explosion ébranle le faubourg Saint-Honoré : un avion, au numéro 230, vient de sauter, blessant grièvement ses occupants, les deux bulgares Annavis frères, et le tunisien Chebat. Dans les décombres, la police découvre une véritable usine de transformation pour stupéfiants... L.-T. Lyon, restaurateur, chatelain et banquier, est arrêté et bénéficie d'abord d'un non-lieu sur l'intervention, bien curieuse, d'un avocat parlementaire et marquis, du barreau parisien.

Trois mois après, c'est l'arrestation de Jean Thulier, Simon de Toledo et Peretti, avec 100 kilos de came à destination des U.S.A., qui fait rebondir l'affaire Lyon.

Enfin, pour clore cette brillante série, la police découvre, 8, rue Balzac, chez Youdesco Jery, 500 kilos d'opium brut : or, Jery, l'un des plus dangereux gangsters américains, lieutenant de Jack Diamond, est poursuivi par les G-Men pour un méfait qu'il vient d'accomplir après avoir tiré 12 ans à Sing-Sing.

## Le trust de la « Came »

Comme on le voit, il ne s'agit pas là d'un « commerce » limité à quelques bandes ayant leurs centres d'activité, mais d'un véritable « trust de la drogue » ayant ses sommités internationales, ses bureaux, et son syndicat : ses « affaires » portent parfois sur des tractations dont le financement se chiffre par centaines de millions.

Un petit voyage pour une centaine de kilos d'opium met en branle un capital de cinq « unités » et rapporte un bon quart aux seuls convoyeurs. Or il s'agit souvent de plusieurs centaines de kilos, qui passent d'un seul coup.

On conçoit que les intérêts en jeu rendent les gangsters particulièrement hardis :

Tous le monde a encore présent à la mémoire la tueries de la rue Fontaine et la série d'exécutions qui suivirent les deux familles des chefs-distributeurs les plus importants de Montmartre, les fusillades et s'exterminèrent progressivement ; le dernier acte eut lieu sur le trottoir d'un de nos ports du Midi, où l'ultime survivant fut abattu comme un chien, d'une trentaine de coups de mitraillette par les amis de ses adversaires !

« Ce n'était pourtant là que du menu fretin : de gros détaillants et de petits grossistes parisiens. Entre « chefs » on y allait avec plus de mesure, mais non sans audace. Il y aurait des volumes à écrire sur les règlements de compte dont nous sommes témoins. Le procès Lyon en a révélé deux ou trois qui sont marqués au coin de l'horreur ».

Le 8 avril 1931, Athanase Eliopoulos reçut dans son appartement de la rue Michel-Ange, deux étrangers vultueux, David Gourievitch et le fameux Carbone, qui devait tant faire parler de lui en 1934. Que se passa-t-il ? On n'en sait rien : toujours est-il que certains journaux prétendent que le lendemain que le banquier grec avait été attaqué au revolver par les deux visiteurs et que, le surlendemain, ils rectifièrent prudemment : c'était le banquier qui avait attaqué Carbone ! Celui-ci, en bon marseillais, prétendait, d'ailleurs, qu'il n'avait rien à voir dans toute cette affaire, et qu'il était monté là par hasard...

En 1930, Bacula qui, ex-diplomate, bénéficiait de regrettables indulgences, arriva à New-York avec 150 kilos d'héroïne qu'il doit livrer aux frères Neumann. Au moment où il s'apprête à partir, trois gentlemen pénètrent dans sa chambre. C'est Jack Diamond, Youd Jery et un autre tueur :

« — Haut les mains ! La Came ?... — Les parbellemus, munis de silencieux, brillent : — Là, dans les deux malles « Innovation » dit Bacula glacé. Et collé au mur, les mains en l'air, le « diplomate » voit partir une fortune : 200.000 dollars de marchandises...

Il en informe son associé, Kauler, attaché d'ambassade autrichien, qui va trouver les G-Men le lendemain, Kauler est trouvé dans sa chambre, assassiné, ligoté au fauteuil et les poignets taillés...

## « Philibert » aux « grossium »

Chez nous, pour bien comprendre comment fonctionne le milieu de la drogue, il faut pénétrer d'un peu près dans ce monde fermé qui est celui du plaisir et des « jeux », illustré par l'affaire Stavisky. Si vous interrogez des amis comme Metra, voici ce qu'ils vous diront :

« Juste après la guerre, la traite des blancs enrichit, en France, toute une corporation interlope de « Alphonse » et de « Philibert » qu'on vit de Livry, riches Annavis et rue de Lappe à la place « diam » sur leur chemise de soie et roulant en voiture américaine, entre deux voyages à Buenos-Ayres : en somme, on « équipait » les pays neufs, pauvres en femmes... Puis, là aussi le fait de chercher autre chose, alors on s'acheta des parts dans les clubs de jeux et l'on joua de la coco en supplément. Bookmakers, croupiers, tricheurs, « gres » et compagnons, firent la liaison avec les grands fournisseurs de drogue, financés par les « caïds » des cercles et des casinos. De monstrueuses fortunes s'échafaudèrent en quelques années, voire en quelques mois, puis, la aussi, la prospérité disparut dans les rixes barbares de touristes. Alors, ne pouvant plus « soutenir » leurs femmes, les « protecteurs » les droguez et prospectèrent dans des couches plus modestes de la société, au rabais... Le poisson blanc risquait de devenir rare, mais aussi répandue que l'alcoolisme : l'Etat se défendit donc, et fit donner sa police...

C'est dans le « milieu » étrange des détaillants qu'il nous faut étendre nos investigations. Dans un prochain article, nous verrons comment la came est débitée, quels trucs souvent ahurissants les revendeurs emploient pour échapper à la vigilance de la brigade des stupéfiants, comment, enfin, se traitent les marchés qui aboutissent souvent à de sinistres règlements de comptes.

Peut-être verra-t-on ainsi que le « gang » parisien et marseillais n'est — hélas — rien à envier à celui de Chicago, et qu'il est temps de porter le fer rouge dans cette plaie...

« La Sûreté Nationale, on nous affirme déjà que la chasse est ouverte et qu'il y a tant un an la Drogue n'aura plus ses millionnaires... »

(A suivre.)

Jean NOCHER.

## « Philibert » aux « grossium »

Chez nous, pour bien comprendre comment fonctionne le milieu de la drogue, il faut pénétrer d'un peu près dans ce monde fermé qui est celui du plaisir et des « jeux », illustré par l'affaire Stavisky. Si vous interrogez des amis comme Metra, voici ce qu'ils vous diront :

« Juste après la guerre, la traite des blancs enrichit, en France, toute une corporation interlope de « Alphonse » et de « Philibert » qu'on vit de Livry, riches Annavis et rue de Lappe à la place « diam » sur leur chemise de soie et roulant en voiture américaine, entre deux voyages à Buenos-Ayres : en somme, on « équipait » les pays neufs, pauvres en femmes... Puis, là aussi le fait de chercher autre chose, alors on s'acheta des parts dans les clubs de jeux et l'on joua de la coco en supplément. Bookmakers, croupiers, tricheurs, « gres » et compagnons, firent la liaison avec les grands fournisseurs de drogue, financés par les « caïds » des cercles et des casinos. De monstrueuses fortunes s'échafaudèrent en quelques années, voire en quelques mois, puis, la aussi, la prospérité disparut dans les rixes barbares de touristes. Alors, ne pouvant plus « soutenir » leurs femmes, les « protecteurs » les droguez et prospectèrent dans des couches plus modestes de la société, au rabais... Le poisson blanc risquait de devenir rare, mais aussi répandue que l'alcoolisme : l'Etat se défendit donc, et fit donner sa police...

C'est dans le « milieu » étrange des détaillants qu'il nous faut étendre nos investigations. Dans un prochain article, nous verrons comment la came est débitée, quels trucs souvent ahurissants les revendeurs emploient pour échapper à la vigilance de la brigade des stupéfiants, comment, enfin, se traitent les marchés qui aboutissent souvent à de sinistres règlements de comptes.

Peut-être verra-t-on ainsi que le « gang » parisien et marseillais n'est — hélas — rien à envier à celui de Chicago, et qu'il est temps de porter le fer rouge dans cette plaie...

« La Sûreté Nationale, on nous affirme déjà que la chasse est ouverte et qu'il y a tant un an la Drogue n'aura plus ses millionnaires... »

(A suivre.)

Jean NOCHER.

## « Philibert » aux « grossium »

Chez nous, pour bien comprendre comment fonctionne le milieu de la drogue, il faut pénétrer d'un peu près dans ce monde fermé qui est celui du plaisir et des « jeux », illustré par l'affaire Stavisky. Si vous interrogez des amis comme Metra, voici ce qu'ils vous diront :

« Juste après la guerre, la traite des blancs enrichit, en France, toute une corporation interlope de « Alphonse » et de « Philibert » qu'on vit de Livry, riches Annavis et rue de Lappe à la place « diam » sur leur chemise de soie et roulant en voiture américaine, entre deux voyages à Buenos-Ayres : en somme, on « équipait » les pays neufs, pauvres en femmes... Puis, là aussi le fait de chercher autre chose, alors on s'acheta des parts dans les clubs de jeux et l'on joua de la coco en supplément. Bookmakers, croupiers, tricheurs, « gres » et compagnons, firent la liaison avec les grands fournisseurs de drogue, financés par les « caïds » des cercles et des casinos. De monstrueuses fortunes s'échafaudèrent en quelques années, voire en quelques mois, puis, la aussi, la prospérité disparut dans les rixes barbares de touristes. Alors, ne pouvant plus « soutenir » leurs femmes, les « protecteurs » les droguez et prospectèrent dans des couches plus modestes de la société, au rabais... Le poisson blanc risquait de devenir rare, mais aussi répandue que l'alcoolisme : l'Etat se défendit donc, et fit donner sa police...

C'est dans le « milieu » étrange des détaillants qu'il nous faut étendre nos investigations. Dans un prochain article, nous verrons comment la came est débitée, quels trucs souvent ahurissants les revendeurs emploient pour échapper à la vigilance de la brigade des stupéfiants, comment, enfin, se traitent les marchés qui aboutissent souvent à de sinistres règlements de comptes.

Peut-être verra-t-on ainsi que le « gang » parisien et marseillais n'est — hélas — rien à envier à celui de Chicago, et qu'il est temps de porter le fer rouge dans cette plaie...

« La Sûreté Nationale, on nous affirme déjà que la chasse est ouverte et qu'il y a tant un an la Drogue n'aura plus ses millionnaires... »

(A suivre.)

Jean NOCHER.

## « Philibert » aux « grossium »

Chez nous, pour bien comprendre comment fonctionne le milieu de la drogue, il faut pénétrer d'un peu près dans ce monde fermé qui est celui du plaisir et des « jeux », illustré par l'affaire Stavisky. Si vous interrogez des amis comme Metra, voici ce qu'ils vous diront :

« Juste après la guerre, la traite des blancs enrichit, en France, toute une corporation interlope de « Alphonse » et de « Philibert » qu'on vit de Livry, riches Annavis et rue de Lappe à la place « diam » sur leur chemise de soie et roulant en voiture américaine, entre deux voyages à Buenos-Ayres : en somme, on « équipait » les pays neufs, pauvres en femmes... Puis, là aussi le fait de chercher autre chose, alors on s'acheta des parts dans les clubs de jeux et l'on joua de la coco en supplément. Bookmakers, croupiers, tricheurs, « gres » et compagnons, firent la liaison avec les grands fournisseurs de drogue, financés par les « caïds » des cercles et des casinos. De monstrueuses fortunes s'é





